

ARRÊTÉ n° 2026-01-05/002
PORTANT Autorisation d'occupation du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code de Commerce ;
Vu la demande de Monsieur Ludovic VALLET, représentant de « Pizza Ludo Ambulant », d'installer un Food truck de pizzas le mardi sur la commune de Ceton ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Ludovic VALLET, représentant de « Pizza Ludo Ambulant », est autorisé à installer son Food truck de pizzas sur la Place de la Poste, en face du Pôle Santé.

Article 2

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour une installation le mardi de 17h00 à 20h30.
Elle est personnelle et incessible.

Article 3

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 4

La secrétaire générale de mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche ;
- Monsieur le chef du centre de secours principal de CETON ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bellême.

Ceton, le 05 janvier 2026

Le Maire,
André BESNIER

